

une grande somme d'argent, tout en restant dans l'emploi du public.

Lorsque donc ces faits viendront à la connaissance du gouvernement, j'espère qu'il verra la nécessité d'agir de suite et d'empêcher ses employés de prendre aux élections une part qui dépasserait les limites de l'exercice de leur franchise ; ces limites dépassées le gouvernement est tenu d'intervenir, car le peuple du Canada désire que cette question soit éclaircie ; il a droit de savoir si cette intervention a lieu avec l'assentiment du ministère.

M. MACKENZIE : Je n'ai jamais entendu formuler la moindre plainte contre monsieur McMahon, ni entendu dire avant aujourd'hui qu'il fût intéressé dans quelque contrat, car il n'aurait pas, dans ce cas, conservé sa position d'employé public. Je consens parfaitement à ce qu'il soit fait une enquête. Monsieur McMahon n'a jamais eu aucun contrôle quelconque sur les contrats, lesquels étaient donnés par le département ou, s'ils étaient peu importants, par monsieur Page ou l'un de mes assistants. Monsieur McMahon était un simple employé temporaire dans le bureau des travaux publics avant sa nomination, il y a environ un an, comme officier permanent du gouvernement. Enfin je ne connais rien de ses absences, pas plus que des plaintes qu'on a portées contre lui, l'ex-gouvernement, du moins, n'en ayant jamais été saisi.

M. DOMVILLE : Je regrette que la motion de mon honorable ami ne soit pas assez générale pour nous permettre de communiquer à la Chambre ou à quelque comité beaucoup d'autres plaintes analogues à celles qu'il mentionne. On sait, par exemple, que le chemin de fer inter-colonial a servi à transporter des partisans du gouvernement qui allaient voter pour certains membres de la Chambre ; que de hauts fonctionnaires ont obligé leurs employés à donner leurs votes aux candidats ministériels, et qu'eux-mêmes, dans quelques cas, ont voté ouvertement ; j'aurais même pu montrer par des télégrammes et autres papiers que le gouvernement a exercé une pression énorme pendant les dernières élections.

SIR JOHN A. MACDONALD : En l'absence de mon honorable ami le ministre des travaux publics, je ne contenterai de dire que je ne connaissais rien de

M. RYKERT.

cette question avant qu'elle fut soulevée. Mais si, après avoir entendu parler l'honorable monsieur, je ne puis m'opposer à ce que le rapport soit soumis, je ne saurais vouloir avec l'honorable député de King que la motion soit rééligée en des termes généraux, parcequ'il me semble que chaque plainte que les députés auraient à formuler devrait constituer un cas spécial, qui serait jugé séparément suivant son mérite. J'ai toutes les objections du monde à la création d'une commission ou d'un comité d'enquête générale. Lorsqu'il est commis une faute réelle, on devrait s'en enquérir et spécifier l'accusation devant la Chambre avec toute l'exactitude dont est capable le député qui demande l'enquête.

M. ROCHESTER : Pour ma part je partage l'opinion du député de King, parceque j'ai, comme beaucoup d'autres, de grandes raisons de me plaindre. Je serais même, je crois, capable de démontrer que des ministres de la Couronne ont travaillé durant les dernières élections avec toute l'influence dont ils pouvaient disposer.

M. MACKENZIE : Oui, oui ; je le crois bien.

M. ROCHESTER : Je pourrais démontrer que mon honorable ami a envoyé chercher des employés du gouvernement et leur a dit comment voter ; et qu'il y avait dans le comté de Carleton un candidat qui, tout en prétendant être conservateur, avait reçu de l'argent d'un ministre de la Couronne et qui devait donner son appui à l'ex-gouvernement s'il était élu. Je sais de plus que l'agent d'émigration en cette ville, monsieur Wills, a agi comme trésorier et a distribué de l'argent pendant le cours de l'élection.

La motion est adoptée.

TRAVAUX DANS LE SAINT-LAURENT.

DEMANDE DE RAPPORT.

M. LANDRY : Je demande copie du rapport préparé par des ingénieurs, sur les travaux d'exploration qu'ils ont faits dans le bassin de Montmagny et dans le fleuve Saint-Laurent, vis-à-vis des paroisses de Saint-Thomas, de l'Islet et de Saint-Jean-Port-Joli.

Lors des dernières élections locales dans la province de Québec, les libéraux